



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-06-2026 /

Dossier complet le : 03-06-2026 /

N° d'enregistrement : 018909/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'extension et de reconstruction de serres

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SAVEURS D'IROISE

Raison sociale

SAS SAVEURS D'IROISE

N° SIRET

39167626900015

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

SEGUILLON

Prénom(s)

Eric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour compléter les serres actuellement présentes sur son site de Gouesnou, la SAS SAVEURS D'IROISE projette de construire une nouvelle serre d'une surface de 9 440 m² et de rénover une surface 19 840 m² de serre existante. Le projet comprend également la construction d'un bâtiment de bureau de 120 m².

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont multiples : - Augmenter la surface de production de tomates : Le projet s'inscrit dans un objectif global qui est de proposer une production locale de tomates sous serre afin de limiter les importations qui représentent actuellement plus de 50 % du marché en France. En effet, chaque année 400 000 t de tomates sont produites en France contre une importation de 568 000 t. La relocalisation du marché qui est en cours, et pour laquelle la Bretagne joue un rôle majeur avec des coopératives comme Saveol, permet à la fois de limiter les effets déléteries du transport de marchandise (pollution de l'air, émission de gaz à effet de serre) et de produire dans le cadre de normes plus respectueuses de l'environnement. - Disposer d'un outil de production bien adapté et équipé de technologies récentes permettant de concilier les normes de production et les exigences environnementales : contrôles des conditions permettant de ne pas utiliser de produits phytosanitaires, contrôle des rejets pluviaux, aucun rejet de nutriments dans le milieu naturel... - Maintien de l'emploi au sein de l'exploitation. Le projet s'inscrit donc dans un objectif de développement économique du territoire sur le long terme

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier sera réalisé en plusieurs étapes : - Terrassement du sol permettant d'obtenir une surface plane de 0.3 % maximum comprenant l'aménagement d'un bassin de collecte des eaux pluviales. Lors du terrassement la terre végétale est réservée et régalée pour la mise à niveau ; - Deconstruction d'une partie des serres existantes avec tri de matériaux ; - Réalisation des fondations de la serre (socle béton coulé) ; - Montage de la structure et des vitrages ; - Aménagement de l'allée centrale (dalle béton large de 4 m environ) pour la circulation des bennes et des chariots ; - Au niveau des espaces de culture, pose d'un film plastique de propreté directement sur le sol terrasse (pas de dalle ni de fondation) ; - Mise en place et raccordement des différents réseaux (chaleur, irrigation, électrique). Les travaux sont prévus pour durer 6 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'objectif du projet est de réaliser de la culture hors sol de tomates sous serre. L'irrigation des plants de tomates se fera au goutte à goutte. Un système de ferti-irrigation couplé à un automate permettra d'ajuster les apports en eau et en nutriments pour optimiser la croissance des plants sans excès. L'eau utilisée pour l'irrigation proviendra de réserves collectant les eaux pluviales de la serre et de forages. Un recyclage complet des eaux d'irrigation sera mis en place afin de réaliser des économies d'eau et d'éviter tout rejet dans le milieu naturel. Au sein de la serre, tout est mis en œuvre pour éviter l'apparition des maladies sur les plants. Ainsi, un contrôle en continu des conditions climatiques permet d'ajuster au mieux la température, l'hygrométrie et toute une batterie de paramètres pour viser l'optimum de croissance des plants. Les performances des équipements actuels des serres verre permettent d'envisager une culture sans utilisation de produits phytosanitaires de synthèse. Pour cela des moyens de lutte préventive (pièges à mouches autocollants, utilisation de produits antiseptiques pour les opérateurs de culture...) et des moyens de lutte biologique (auxiliaires de culture) seront également mis en œuvre. Les tomates récoltées seront conditionnées sur place puis envoyées sur les plateformes de distribution pour leur commercialisation. La durée de vie d'une serre verre est d'environ 25 ans. Après cette période, la serre pourra être entièrement démontée et les matériaux recyclés et/ou réutilisés : les carreaux de verre sont réutilisés ou recyclés selon leur état ; de même, les montants en métal peuvent être réutilisés pour le montage de nouvelles serres ou destinés à un recyclage complet s'ils sont trop dégradés ; enfin les fondations de la

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PC et Déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface extension serre Surface de bureau a construire Surface serre a reconstruire Emprise au sol existante Emprise au sol future	(9440, m²) (120, m²) (19840, m²) (84700, m²) (94180, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " Lat. : ° ° ° "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " Lat. : ° ° ° "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " Lat. : ° ° ° "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Neant

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PEB Finistere Nord
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site n'est directement concerné par aucun zonage réglementaire affectant le patrimoine naturel. Le site naturel le plus proche est la zone Natura 2000 de la rivière de l'Elorn (ZSC FR5300024) située à 7 km au sud.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Eaux pluviales et eaux souterraines (voir notice en pièce jointe)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Niveau de terrassement fixe pour éviter tout export ou apport de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Niveau de terrassement fixe pour éviter tout export ou apport de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pas de raccordement au reseau AEP ni assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un diagnostic du milieu naturel a ete realise sur le terrain d'implantation de la future serre (rapport presente en annexe). De facon synthetique, les conclusions de cette etude sont les suivantes : Les capacites d'accueil du terrain pour la faune et la flore sont relativement restreintes du fait de son caractere cultive. La haie presente au sein du perimetre d'implantation du projet constitue tout de meme un habitat attractif principalement
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Les parcelles concernees par le projet sont actuellement cultivees en plein champ. Outre le fait que la production sous serre reste une activite agricole, la conception de la future serre permet d'envisager une remise en etat du terrain relativement aisee en cas d'abandon de l'activite. Ainsi, la serre pourra etre entierement etre demontee (materiaux recyclables) pour laisser place a de la terre
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le terrain d'implantation du projet n'est concerne par aucun risque naturel autre que le risque sismique et le gonflement-retrait des argiles pour lesquels il est classe en alea faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Deplacement des engins de chantiers en phase travaux. En phase d'exploitation : trafic lie au transport de la marchandise (estime a un semi-remorque par jour en phase de production) et trafic lie au deplacement des travailleurs.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit lie au trafic en phase travaux et en phase d'exploitation. Les installations au sein de la serre ne seront pas bruyantes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Serres non eclairees
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Rejets atmospheriques lies au trafic en phase travaux et en phase d'exploitation. La future serre beneficiera du dispositif cogeneration au bois Nerzh Nevez Biomasse situee au niveau du lieu-dit Le Heunt a Plabennec qui permet a la fois la production de chaleur pour les serres et la production d'electricite. Mise en place en 2018, cette installation utilise la biomasse produite localement comme combustible pour produire de l'energie. Le bois
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Infiltration des eaux pluviales non utilisees pour l'irrigation par la mise en place d'un ouvrage specifique.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Recyclage complet des eaux d'irrigation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux comme en phase d'exploitation l'ensemble des déchets non dangereux (DND) et des déchets industriels banals (DIB) sera collecté et pris en charge par une filière de traitement adaptée répondant aux exigences de la réglementation. La culture hors sol sous serre génère également des déchets plus spécifiques : - Le substrat utilisé pour le support racinaire des plants, et la circulation des eaux d'irrigation, est
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le recensement du patrimoine indique l'absence d'éléments architecturaux, culturels, archéologiques ou paysagers dans les environs du projet. Notons que les haies contenues dans le périmètre d'insertion de la future serre ne sont pas recensées comme éléments paysagers à protéger dans le PLU.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet permettra de renforcer l'emploi agricole. Conservation de l'usage agricole des parcelles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Dans les environs du projet, on compte 8 projets soumis à examen au cas par cas depuis 15 ans, dont 2 concernent des activités maraîchères. De fait, il existe un risque d'effets cumulés sur l'environnement : - L'augmentation des débits de ruissellement et les conséquences qui en découlent (risque d'inondation à l'aval) suite à l'artificialisation des sols ; - L'altération des sols ; - L'impact paysager. Ces projets sont soumis à différentes procédures d'autorisations administratives comme la déclaration au titre de la loi sur l'eau et l'examen au cas par cas. Ces procédures garantissent pour chaque projet la définition de mesures environnementales. Partant du postulat que ces mesures sont bien appliquées, on peut penser que le cumul des effets est limité et devient acceptable pour l'environnement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir notice en piece jointe

7 Auto-évaluation (facultatif)

 Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Tout d'abord, le projet s'inscrit dans un objectif global qui est de proposer une production locale de tomate sous serre afin de faire diminuer les importations qui représentent plus de 50 % du marché en France. Conscient que la création d'une activité de maraîchage sous serre peut engendrer des impacts sur l'environnement, le maître d'ouvrage a engagé des études qui ont permis d'établir un programme de mesures adaptées (voir notice en pièce jointe).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LE FALHER

Prénom

Qualité du signataire	Mandataire
-----------------------	------------

À Gouesnou

Fait le 03-06-2026

Signature du (des) demandeur(s)